

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Paul DADEN
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU

Date de convocation : 18 septembre 2018

Baptiste DENIEL est nommé secrétaire de séance

**VERSEMENT
DU SOLDE DE
LA SUBVENTION
2018 A L'ASSOCIATION
LES PETITS MOUSSAILLONS**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique que chaque année, les subventions aux associations conventionnées (MJC, FRMJC, petits moussaillons et amicale du personnel) sont attribuées au moment du vote du budget conformément aux conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs.

Pour mémoire, la convention avec l'association les petits moussaillons prévoit le versement d'une avance en début d'année correspondant à 50 % de la subvention de l'année précédente puis le versement du solde en juillet après application d'un coefficient correspondant au taux d'inflation et réception des rapports financier, moral, d'orientation et d'activité.

Par délibération du 12 décembre 2017, le conseil municipal a voté, comme chaque année, le versement d'une avance pour l'année 2018 toutefois le document budgétaire prévisionnel 2018 omet de mentionner, dans ses annexes, le détail des subventions attribuées aux associations conventionnées comme c'était le cas les années précédentes or, la trésorerie a besoin de ces éléments pour pouvoir verser le solde 2018.

Considérant que la commune a bien réceptionné les rapports susmentionnés ;
Considérant un taux d'inflation de 1,6 % entre juillet 2017 et juillet 2018 (source : France-inflation.com);

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, à l'unanimité, lors de sa réunion du 11 septembre 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement du solde de la subvention 2018 à l'association les petits moussaillons, soit un montant de 24 852,63 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 1^{er} octobre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

